




**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



 communication@ac-  
normandie.fr (communication@ac-  
normandie.fr)

 13 avril 2026

 1 document

## **OF\_14\_CRI\_BAYEUX\_DIFFUSÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, UNE BAGARRE ENTRE COLLÉGIENS DE BAYEUX PREND UNE AMPLEUR REGRETTABLE**

### **SOMMAIRE**

**1**



**OF\_14\_cri\_Bayeux\_Diffusée sur les réseaux sociaux, une bagarre entre collégiens de Bayeux prend une ampleur regrettable**

ouest-france.fr — lundi 13 avril 2026  
[Voir la version en ligne](#)



*Jeudi 26 mars 2026, un collégien a passé à tabac un autre élève dans la rue à Bayeux (Calvados). La scène a été filmée puis diffusée sur les réseaux sociaux. La gendarmerie a ouvert une enquête. Photo d'illustration © Vincent MICHEL/ Archives Ouest-France*

**Elle n'aurait pu être qu'une « querelle » - certes violente - entre deux collégiens. Mais la scène survenue aux abords de l'Institution Jeanne-d'Arc, à Bayeux (Calvados), jeudi 26 mars 2026, a pris une tout autre ampleur après avoir été filmée et partagée sur les réseaux sociaux. L'auteur et diffuseur des images risque gros.**

La vidéo a largement circulé sur les réseaux sociaux et alerté les équipes de **l'Institution Jeanne-d'Arc, à Bayeux (Calvados)**. Il y a deux semaines, le jeudi 26 mars 2026, un élève du collège privé a été roué de coups par un collégien d'un autre établissement de la ville, en sortant de sa journée de cours, peu avant 17 h.

« Avant d'avoir vu ces images, nous n'aurions jamais imaginé la violence de la scène, qui s'est passée en dehors de notre établissement », rapporte Gilles Tragnet, le proviseur de Jeanne-d'Arc, contacté par nos soins.

## **Une « querelle de cœur »**

Le lendemain matin, « l'élève victime était présent en cours et ne portait aucun stigmate apparent de cet incident », indique le chef d'établissement, assurant qu'il « se porte bien ».

Après l'intervention d'une mère d'élève qui passait par là, les deux garçons ont été séparés. « Les gendarmes sont ensuite intervenus très vite », apprécie Gilles Tragnet, qui évoque « une querelle de cœur » entre la victime et l'auteur des coups, scolarisé en 5<sup>e</sup> d'après nos informations.

## **Une diffusion d'images répréhensible**

Dans cette affaire, l'adolescent violent comme celui tenant son téléphone pour filmer la scène et la diffuser en ligne ont commis des actes répréhensibles par la loi.

Le Code pénal le stipule : « Est constitutif d'un acte de complicité des atteintes volontaires à l'intégrité de la personne [...] le fait d'enregistrer sciemment, par quelque moyen que ce soit, sur tout support que ce soit, des images relatives à la commission de ces infractions. » La diffusion de telles images peut être punie « de cinq ans

d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende ».

« Nous nous rendons bien compte que les élèves ont du mal à prendre conscience de cela », observe Gilles Traguet, pour qui « des scènes de violences de ce type ont toujours existé entre adolescents, mais prennent une autre ampleur parce que ces images circulent ensuite ».

### **Des jeunes « reflet des adultes »**

Le proviseur trouve « ce réflexe de filmer plutôt que de sauver sa peau ou celle des autres très étonnant ». Mais absolument pas l'apanage des adolescents. « Nos jeunes ne sont que le reflet des adultes et de leurs pratiques. »

Le chef d'établissement « reste vigilant » deux semaines après cet incident. « Nous avons décidé de ne pas en faire un sujet dans toutes les classes, les élèves qui ont eu besoin et ont encore besoin d'en parler ont accès à des temps de parole pour cela. » Et d'ajouter : « L'inconvénient ou l'avantage des ados, c'est qu'un "buzz" passe aussi vite qu'il est apparu. »

Après ces faits, « une enquête est en cours », indique simplement le chef d'escadron Yannick Mesnage, à la tête de la compagnie de gendarmerie de Bayeux.

Pour limiter la propagation de contenus violents, tout un chacun, en France, peut les signaler [sur le portail officiel de signalement Pharos](#).

*Zoé Baillet*